

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Juillet 2014

Présents : M. GILAIZOL Denis, Maire - M. COUILLERER Dominique, Adjoint - Marc MONTÉY Yvénique - M. DESCHAMPS Christophe - Mme DESBOS Monique - M. MINODIER Martin - M. MOREN Marc- CHANTIER Christiane - Mme BLIFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Jodi- M. CHÉRY Laurent - M. BONNI Laurent
Absents : M. REGAL Philippe, excusé - Mme REGAL Chantal, excusée - M. MATIAS Ricardo, excusé.

Secrétaire de séance : M. COUILLERER Dominique

Objet : Délibération du Conseil municipal concernant la présence du loup dans le département de l'Ardèche.

Monsieur le maire expose au Conseil municipal les griefs présentés par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ardèche (FDSEA) dans une lettre transmise aux maires des communes rurales, sur la présence du loup dans le département. En effet, ce nombreuses attaques de ce prédateur ont été constatées sur les troupeaux et plus particulièrement sur le plateau Ardéchois. En conséquence et pour suivre les maires ruraux, qui lors de leur congrès à SORGNS dans la vallée du Rhône ont voté une motion demandant l'exclusion du loup sur le territoire, le conseil municipal d'EMPURANY a pris une délibération.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- La motion demandant l'exclusion du loup dans le département de l'Ardèche a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes. 12 voix pour/0 abstention/0 contre. La pétition diffusée par les éleveurs (FDSEA) en faveur du changement de statut du loup (afin qu'il perde son statut d'espèce strictement protégée) a été signée par les 12 membres du Conseil municipal présents.

Extension du réseau électrique au lieu-dit « Chanareille ».

Au vue de constructions récentes sur le hameau de Chanareille une extension du réseau électrique est prévue. Le montant dû par la commune lors des travaux, s'élève à la somme de 3 922,47€, soit 30% de la somme totale. Le reste, soit 70% est subventionné par le SDE. A noter que la mise en place de la ligne France Télécom est incluse dans les travaux.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'extension du réseau électrique au lieu-dit « Chanareille » commune d'EMPURANY.

Adduction en eau au lieu-dit « Chanareille ».

Il a été procédé au branchement au réseau d'eau communal du terrain de la future construction de M. JAJBERT au lieu-dit « Chanareille ».

Demande de participation au budget de fonctionnement de la psychologue scolaire.

Monsieur le maire expose au Conseil municipal la demande formulée par Mme Laurence LAULÉ psychologue scolaire de l'éducation nationale. Mme Laurence LAULÉ, fait part dans un courrier adressé au maire, des difficultés qu'elle rencontre pour financer son matériel de bureau, le matériel informatique, ainsi que les divers tests pour les élèves, applications qui changent tous les cinq ans. L'éducation nationale semble s'être désengagée au profit des collectivités territoriales. Actuellement, seule la commune de LAMASTRE subventionne la psychologue scolaire. Celle-ci intervient pour les élèves des écoles publiques des communes du canton de LAMASTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la participation de la commune d'EMPURANY au budget de fonctionnement de Mme Laurence LAULÉ, psychologue scolaire de l'éducation nationale. 12 voix pour/0 abstention/0 contre.
- Le montant de cette subvention exceptionnelle est porté à la somme de 100 € / an.

Réforme des rythmes scolaires.

Information du CM / horaires concernant les périodes scolaires et périscolaires - information aux parents.

Monsieur le maire expose au Conseil municipal les choix qui ont été faits, en concertation avec les professeurs des écoles, maternelle et primaire de la commune et les parents d'élèves. Pour la rentrée scolaire 2014/2015, les élèves seront présents en classe de 08h30 à 11h30, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis - de 13h30 à 16h45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le temps consacré aux activités périscolaires est fixé de 15h45 à 16h50, tous les jours de classe, sauf le mercredi soirs midi.

L'encadrement est assuré par mesdames Fabienne CHALAMET et Céline CHIFFET.

Monsieur le maire donne lecture de la lettre explicative qui a été envoyée à tous les parents d'élèves de la commune. Sur cette lettre est joint un coupon réponse, sur lequel il est demandé aux parents de bien vouloir mentionner le nom et prénoms de ou des enfants qui participeront aux activités périscolaires, ainsi que la ou les activités choisies. Ce coupon devra être retourné en mairie pour le 20 août 2014.

Les parents pourront obtenir des renseignements complémentaires en se rendant en mairie ou par téléphone. A noter qu'une rubrique sur la rentrée scolaire 2014/2015 a été réservée dans le bulletin municipal N° 6 de juillet 2014.

Entretien des chemins communaux et chemins de randonnées.

Monsieur le maire fait savoir que les brigades vertes (personnels de l'association Triomphe) procéderont dès le jour 4 août 2014 au nettoyage et débroussaillage des chemins communaux et chemins de randonnées de la commune. Dispositif prévu : 6 personnes sur 4 jours.

A noter également que le chemin de randonnée reliant EMPURANY à LAMASTRE ne peut être emprunté sur tout son tracé en raison de son passage actuel sur un terrain privé. Afin de contourner le problème, le chemin caladré, actuellement impraticable, sera ouvert par les brigades vertes, qui procéderont à un nettoyage du dit chemin. Ils débroussailleront aussi les abords des captages des sources de Beaubreche et Cortêtes, ainsi que les Urep pleins.

Explications données par le maire sur les captages de « hautreche » et « les cortêtes » et plus particulièrement sur les travaux à réaliser : Mise en place des périmètres de sécurité, travaux de nettoyage et débroussaillage, plantation, etc.).

Réseau d'alimentation en eau potable de la commune.

Le Bureau d'études BETP (Dessin, Travaux Publics - ESPAL, Philippe) a été mandaté par la municipalité d'EMPURANX afin de procéder à un recensement et réalisation de plans, du réseau en eau potable de la commune.

Monsieur le maire procède à la lecture du devis. Le réseau en eau potable de la commune nécessite la réalisation de 5 plans : 1 plan général au 1/5000ème et 4 plans de détails au 1/2500ème. Le coût total s'élève à la somme de 2 700 € TTC. Les dossiers sera édités et mis à disposition auprès de l'agence de l'eau, une convention.

Campagne de goudronnage des chemins communaux.

Dernièrement, la municipalité a procédé à une campagne de goudronnage sur les chemins communaux de la commune. 64 tonnes d'encrés à froid ont été nécessaires pour reboucher les trous de chaussées endommagées. L'utilisation en location d'un rouleau goudronneur à permis de mieux, l'arroser.

A cet effet, messieurs le maire et RFGAL, Philippe Zème adjoint, remercient les personnes qui ont participé à la campagne de goudronnage des chemins communaux.

La réception finale (tracé bi-couche) des chaussées les plus endommagées par la société COIAS, devait être en la première semaine de septembre 2014.

Informations - Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil municipal, de la présence en début de semaine le Lundi 28 et mardi 29 juillet 2014, de deux groupes de musiciens locaux. En raison des mauvaises conditions météorologiques, la salle des fêtes a été mise à leur disposition pour la nuit.

Quelques habitants de la commune se plaignent de passages intempestifs de quads sur les chemins communaux, mais également sur des chemins privés. Aux nuisances sonores s'ajoutent, des dégradations sur les chemins mais également sur les clôtures de terrains privés. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de LAMASTRE.

Monsieur le maire signale le passage d'un groupe de musiciens à percussions dans la commune le mardi 5 août 2014 à 19 heures 30. (une quarantaine de musiciens). durée de la représentation 1 heure 30 environ.

Commemoration du 100ème anniversaire du début de la guerre 1914/1918 le vendredi 1er août 2014 (procédation générale). A cette occasion et à la demande de l'UNCC (Union Nationale des Combattants) les cloches des églises de France sonneront le matin à 15 heures. Monsieur le maire veillera à ce qu'il en soit de même à EMPURANX.

Marc, MORHIN signale la présence de poubelles, ordures ménagères et autres matériels divers déposés près de la bastille de la salle ds fêtes. Détruits sans doute laissés à cet endroit par les saisonniers présents sur la commune. Monsieur le maire sollicitera l'employé communal afin qu'il se rende sur place et procède à l'enlèvement de ces déchets.

Mme J. BESBOIS, signale la décoloration des drapeaux apposés au monuments aux morts. Monsieur le maire prend en compte la demande et procédera au renouvellement des drapeaux endommagés. Il en est de même pour ceux situés au dessus de la porte d'entrée de la mairie (Drapeaux Français et Européen).

Mesdames, Véronique MORHIN et Anne, RUFFAT, CHAPÉLÉ procèdent toujours à l'élaboration de nouveaux tracés de chemins de randonnées.

Laurent, GERY expose le problème du ramassage des ordures ménagères !

Dans un premier temps, les couvercles ou trappes des poubelles de tri sélectifs ne sont pas assez grands ou larges, nécessitant ainsi plusieurs manutentions des objets à y introduire au lieu de mettre un sac.

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de se rendre dans le bourg pour y déposer les emballages triés, seul point de ramassage. La question est posée : Ne pourrait-il pas y avoir plusieurs points de collecte sur l'ensemble de la commune ?

Monsieur le maire répond : Les ordures ménagères ont toujours fait grand débat. Actuellement la collecte et le ramassage des ordures ménagères sont dévolus à la communauté de communes du pays de LAMASTRE. Le fait de multiplier les points de collecte occasionnerait inéluctablement un ramassage plus conséquent, entraînant de facto, un coût supplémentaire pour le contribuable.

NOTA : Actuellement, la communauté de communes du pays de LAMASTRE a entrepris de revoir le problème de la collecte et du ramassage des ordures ménagères. La mission a été confiée à monsieur Marc, BARD, maire de DESAIGNES et vice-président de la communauté de communes, plus spécialement chargé du ramassage des ordures ménagères.

A 23 heures 21, l'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée.

Le Maire,



D. GLATZOLche